



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

**en exercice : 44**

**présents : 40**

**pouvoirs : 2**

**votants : 42**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente.  
Date de la convocation : 10 mars 2022

**Présents :** Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,  
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

**Absents :** P.AHOULOU, J. MARCHAIS,

**Est nommée secrétaire de séance :** A. DURAND

### Modifications de la composition du Conseil d'administration de l'Établissement Public Administratif (EPA) du Service de soins infirmiers à domicile de la CCSL (SSIAD).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,  
Vu la délibération n°D-20191113-01 en date du 13 novembre 2019, portant création d'un Etablissement Public Administratif pour la gestion du SSIAD Sèvre et Loire, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et approuvant les statuts de cet EPA,  
Vu les statuts de l'EPA SSIAD Sèvre et Loire, qui prévoient 9 membres élus de la CCSL pour siéger au CA, désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition de son Président :

- le Président de la CCSL
- le vice-Président à la Solidarité de la CCSL
- le vice-Président aux Finances de la CCSL
- 1 représentant pour les communes d'intervention du SSIAD, à savoir Divatte-sur-Loire, La Boissière du Doré, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Saint Julien de Concelles.

Considérant que le directeur est nommé par le président de l'EPA, après désignation par le Conseil communautaire, pour assurer le bon fonctionnement de la régie ;  
Vu la démission de Chloé LAMOUREUX de son mandat d'élue municipale de La Boissière du Doré.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ARRETE** la composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif SSIAD Sèvre & Loire de la manière suivante :

<b>Présidente</b>	Christelle BRAUD
<b>Vice-président aux Finances</b>	Jean-Marie POUPELIN
<b>Vice-président à la Solidarité</b>	Pascal EVIN
<b>Représentant Divatte sur Loire</b>	Daniel ROBIN
<b>Représentant La Boissière du Doré</b>	Fanny CAUCHEFER
<b>Représentant La Remaudière</b>	Carine GUINEHUT
<b>Représentant Le Landreau</b>	Nathalie LE GALL
<b>Représentant Le Loroux-Bottereau</b>	Françoise REDUREAU
<b>Représentant St Julien de Concelles</b>	Sonia GILBERT

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,  
**Christelle BRAUD**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
Préfecture le

de son affichage le